

vie privée technologies

MUSIQUE : JE TÉLÉCHARGE, C'EST GRATUIT... ET LEGAL !



Vos chansons préférées en accès libre et illimité, c'est désormais possible grâce à votre forfait Internet/TV/téléphone. Réponses à toutes les questions que vous vous posez.

Quelle est la nouveauté de la rentrée en matière de téléchargement de musique ? Depuis la fin de l'été, pour la première fois, il est possible de télécharger de la musique de façon illimitée sur son ordinateur via un abonnement Internet, sans déboursier plus que son forfait habituel. Il s'agit d'une offre de Neuf Cegetel, appelée Neuf Music Initial. L'abonnement triple play Internet-téléphone-télévision à 29,90 € par mois permet un téléchargement illimité parmi 150 000 titres et 3 000 clips du catalogue Universal... mais dans un seul des neuf genres musicaux proposés : pop, rock, disco, rap, etc. Une seconde offre, Neuf Music Optimal, propose, pour 4,99 € de plus, l'accès aux neuf thèmes.

Quelles sont les limites de ce téléchargement ? Les chansons disposent d'une protection antipiratage appelée DMR. Cela implique que vous réactualisez vos titres par un clic tous les mois, faute de quoi vous ne pouvez plus les lire.

Si vous vous désabonnez de Neuf Cegetel, vous perdez toutes les chansons téléchargées !

Le téléchargement de musique illimité va-t-il se généraliser ? Oui, dans une démarche similaire d'opérateur intégré, c'est-à-dire qui cumule l'Internet, le téléphone, la télé et la musique ! Alice proposera une offre d'ici peu. Au premier semestre 2008, ce sera au tour d'Orange de présenter un abonnement. Ses spécificités : enrichir le catalogue d'autres majors qu'Universal. Et proposer également des formules de téléchargement sur les mobiles.

Si non, où télécharger de la musique gratuitement et légalement ? Certains sites vous permettent, avec le consentement des artistes, de télécharger des chansons sans payer. Mais il ne s'agit pas des chanteurs de majors ! Sur www.jamendo.com, 5 000 albums de formations indépendantes sont proposés. Même principe chez www.dogmazic.com, le site aux 1 600 artistes, ou sur keopz.com.

Est-il possible de télécharger gratuitement des artistes de grosses maisons de disques ? Illégalement, oui. Mais les amendes deviennent abominablement élevées et plutôt dissuasives. Un tout nouveau site

risque de changer la donne lorsqu'il arrivera en France. Il s'agit de www.spiralfrog.com. Vous pourrez télécharger légalement et gratuitement parmi un pool de 800 000 chansons et de 1 000 clips, qui seront financés par de la pub affichée sur les pages. Les chansons seront, bien entendu, protégées : pas question de les distribuer à vos petits amis.

Existe-t-il toujours des problèmes de format ? Oui, car la protection antipiratage, très répandue sur les chansons des majors vendues sur Internet, vous empêche parfois de lire des fichiers ou de les transférer d'un ordinateur à un lecteur Mp3. De quoi rendre fou. Aujourd'hui, les opérateurs et les maisons de disques tentent de s'entendre pour éviter ces problèmes de compatibilité. Mais on n'en est qu'au début. Par exemple, il deviendra possible de transférer d'un PC à un téléphone des chansons achetées sur Orange Music... chose que l'on fait depuis longtemps avec les fichiers téléchargés illégalement !

KATIA PECNIK

ET ON ÉCOUTE AUSSI SANS PAYER
Jusqu'ici, les sites de vente en ligne n'offraient que des extraits de chansons. Frustrant... Maintenant, des webradios et certains sites proposent d'écouter des titres in extenso ! Par exemple, sur l'excellent www.deezer.com, tapez le nom du groupe dans le moteur de recherche, et les titres à disposition s'afficheront. Même chose sur www.hypem.com, qui recueille les chansons postées sur les blogs.

DE LA MUSIQUE SUR MON TÉLÉPHONE ?
LES OPÉRATEURS VOUS PROPOSENT L'ACHAT D'UN SINGLE :
CHEZ ORANGE, 2 € ; CHEZ SFR, 0,99 €. AVEC ORANGE, IL EST POSSIBLE AUSSI, DEPUIS SEPTEMBRE, DE PRENDRE UN PASS 3 CHANSONS À 2,97 €. ET SFR PERMET UN TÉLÉCHARGEMENT ILLIMITÉ À 14,90 € PAR MOIS. MAIS, SI VOUS VOUS DÉSABONNEZ DU SERVICE, VOUS PERDEZ TOUT !